

Annexe 1 – Octroi de lettre d’appui

En se référant à la mission et aux valeurs de Culture SLSJ une lettre d’appui à un projet pourrait être adressée au demandeur aux **conditions suivantes**:

1. Que l’individu ou l’organisme soit membre en règle de Culture SLSJ;
2. Que le projet fasse d’abord et avant tout la promotion de toutes formes d’activités culturelles, et ce, principalement sur le territoire desservi par Culture SLSJ;
3. Que le projet rassemble un nombre important de participants professionnels;
4. Que le projet soit déterminant dans la carrière d’un individu et rassemble une équipe complémentaire;
5. Que le projet soit accessible aux résidants du Saguenay-Lac-Saint-Jean;
6. Que le projet démontre qu’il y aura des retombées tant pour la population que pour les professionnels de la culture du territoire visé ;
7. Que le projet ne soit pas incompatible, en compétition ou en doublon d’un projet déjà soutenu par Culture SLSJ ;
8. Qu’un membre individuel ne peut faire une demande de lettre de soutien pour un organisme qui ne serait pas membre de Culture SLSJ.

ÉLÉMENTS DE REFUS

Culture SLSJ ne signe pas de lettres d’appuis dans le cadre de:

- Enveloppes, programmes ou ententes dans lesquels Culture SLSJ est l’un des promoteurs;
- Un projet qui entrerait en compétition avec d’autres projets se déroulant dans la région;
- Un projet qui reçoit ou a déjà reçu le soutien de Culture SLSJ;
- Une tierce partie ne peut faire une demande à la place du promoteur initial.

PROCESSUS

Pour faire une demande de lettre d’appui, le membre doit acheminer par courriel à direction@cultureslsj.ca :

1. Un texte expliquant la raison pour laquelle une lettre d’appui est demandée à Culture SLSJ;
2. Une lettre d’appui pré remplie (adressée à vous-même);
3. Un document de présentation du projet et la liste des partenaires confirmés et/ou ciblés pour lequel la lettre d’appui est demandée;
4. Tout autre document jugé pertinent pour appuyer la demande.

ANALYSE DE LA DEMANDE

La direction générale et l’équipe de Culture SLSJ analyseront la demande. La période d’attente pourrait être de deux semaines. En cas de doute, la direction générale devra soumettre la demande au conseil d’administration et avvertir le demandeur que les délais d’analyse pourraient être plus longs.

Annexe 2 – Cadre de référence en matière de visibilité

Le cadre de référence en matière de visibilité s'applique à tous-tes membres, non-membres et/ou partenaires faisant appel aux services de Culture SLSJ et ce, dès que Culture SLSJ collabore à une activité ou dans un projet, selon les modalités de visibilité et dans les contextes suivants:

- Formations (s'applique également lorsqu'un autre organisme bénéficie du programme de formation de Culture SLSJ et l'offre à ses membres);
- À la signature d'une lettre d'appui;
- Partenariat de services;
- Partenariat pour un événement ou un projet;
- Appui d'un projet;
- Incubation d'un projet;
- Tout autre contexte dans lequel Culture SLSJ et le ou les partenaires se sont entendus sur les modalités de visibilité.

Les partenaires qui reçoivent une aide en services ou via un des projets ou programmes de Culture SLSJ s'engagent à :

- Assurer un positionnement avantageux de la signature de Culture SLSJ dans tous leurs documents et leurs outils de communication (imprimés et électroniques), notamment les communiqués de presse, les affiches, les dépliants, les programmes, les sites Internet, les infographies, les vidéos et les visuels promotionnels diffusés sur les médias sociaux;
- Mentionner par écrit la contribution de Culture SLSJ dans leurs documents promotionnels, si l'insertion de la signature visuelle n'est pas possible. Le libellé pourra prendre la forme suivante : « Ce projet est rendu possible avec l'appui de Culture Saguenay-Lac-Saint-Jean [à compléter avec l'énumération des partenaires]. »;
- Accorder à Culture SLSJ une visibilité équivalente à celle accordée à tout autre partenaire de même niveau.

Utilisation de l'image de Culture SLSJ

- Il est fortement déconseillé de se procurer l'image ou la signature de Culture SLSJ sur le web : celle-ci risque de ne pas être du bon format.
- Culture SLSJ exige que chaque partenaire travaille avec une version approuvée de son image.
- Tous documents promotionnels, numériques ou imprimés, devront être approuvés par Culture SLSJ avant leur approbation finale.

La signature visuelle de Culture Saguenay-Lac-Saint-Jean peut être obtenu en contactant Marie-Luc Raby, agente de communication à communication@cultureslsj.ca ou au 418 662-8743 ou en consultant notre site web (à venir).